

COMMUNE DE PONT D'OUILLY

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 10 AVRIL 2018

Sous le présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire

à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON, Maryvonne GRAINDORGE, Gilles MAUDUIT, Eric MARAIS, Lydia RIGOT, Franck DUMAY, Vincent MEYER, Sylvie HELIE.

Absentes excusées : Christiane HUREL donne procuration à Gilles MAUDUIT, Chantal MARIE, Sylvie RAIRIE, Cassandre BRIAND donne procuration à Vincent MEYER.

Secrétaire de séance : Maryvonne GRAINDORGE

Approbation des Comptes Administratifs 2017

Budget principal de la Commune

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 613 966,46 €

Recettes de fonctionnement : 677 330,65 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 63 364,19 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (285 770,63 €), en soustrayant l'excédent de fonctionnement capitalisé, compte 1068 (47 991,71), la SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **excédent de 301 143,11 €**

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement : 78 728,76 €

Recettes d'investissement : 74 841 ,93 €

Le résultat d'Investissement 2017 est de – 3 886,83 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2016 (- 63 161,71 €), la SECTION D'INVESTISSEMENT présente un **déficit de 67 048,54 €**.

Budget annexe Assainissement

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 87 421,13 €

Recettes de fonctionnement : 78 058,41 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à – 9 362,72 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (71 892,53 €), en soustrayant l'excédent de fonctionnement capitalisé, compte 1068 (15 322,01 €), la SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **excédent de 47 207,80 €**

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement : 45 682,50 €

Recettes d'investissement : 73 547,41 €

Le résultat d'Investissement 2017 est de 27 864,91 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2016 (- 15 322,01 €), la SECTION D'INVESTISSEMENT présente un **excédent de 12 542,90 €**.

Budget annexe Assainissement – Clôture du Budget et devenir des résultats

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a décidé, lors de sa séance du 21 Septembre 2017, d'ajouter au titre de ses compétences, la compétence Assainissement collectif.

Cette prise de compétence prenant effet au 1^{er} Janvier 2018, il est nécessaire de clôturer le budget annexe « Assainissement » de la Commune au 31 Janvier 2017.

En conséquence, il convient de décider le devenir des résultats de clôture du budget annexe, à savoir :

En fonctionnement	47 207,80 €
En Investissement	12 542,90 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **PRONONCE** la clôture du budget annexe « Assainissement » au 31 Décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectués par le comptable public ;
- **REPREND** au budget principal de la Commune :
 - L'excédent de fonctionnement de 47 207,80 €
 - L'excédent d'investissement de 12 542,90 €
- **DECIDE** de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe « Assainissement » dans le budget principal de la Commune par le comptable public ;

Taux d'imposition pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 1,5 % les taux d'imposition pour l'année 2018. Les nouveaux taux sont les suivants : Taxe d'Habitation 10,19 %, Taxe Foncière Bâti 20,81% et Taxe Foncière Non Bâtie 35,40 %.

Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 de la Commune : pour un montant en fonctionnement de 925 475,37 € et en investissement de 925 195,64 €.

Subventions aux Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

ADMR :	1 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers :	200 €
Capucine et Potiron :	400 €
Chambre des Métiers	38,30 €
Chorale Sainte Thérèse :	250 €
Club de l'Amitié :	300 €
Comité de Jumelage :	1 000 €
Comité des Fêtes :	1 000 €
Pont d'Ouilly Loisirs Section Kayak	2 500 €
Pont d'Ouilly Loisirs Section Animation Jeunes	17 500 €
Pont d'Ouilly Pétanque :	400 €
Secours Populaire :	400 €
Société de Chasse :	400 €
Société de Pêche :	500 €
Taï-Jitsu :	400 €
MFR Maltot :	100 €

Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord au règlement de la somme de 479,86 € au titre du gardiennage de l'Eglise à la Paroisse Bienheureux François Jamet des Vallées.